

CAHIER DES CHARGES :
coordination et
animation du dispositif
des « PROMENEURS DU
NET VOSGES »



CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES



Sommaire

Contexte.....	2
Description des besoins.....	2
Modalités.....	4
Choix de la structure porteuse.....	5
Calendrier.....	5
Contacts.....	5
ANNEXE : Charte nationale des Promeneurs du net.....	6

Contexte

Le dispositif des Promeneurs du Net¹ (Pdn) est porté par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) en partenariat avec le ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes, le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et la Msa.

Ce dispositif permet à des professionnels de la jeunesse et de l'accompagnement à la parentalité, d'entrer en relation avec des jeunes ou des parents via les technologies numériques, afin de répondre à leurs besoins, attentes et être à leur écoute. Les Promeneurs du Net assurent une présence éducative sur Internet, afin de prolonger leur action éducative le territoire d'intervention qu'est « la rue numérique ».

Le déploiement des Promeneurs du Net est identifié dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 de la branche Famille² comme un levier pour « Renforcer l'éducation aux médias et à l'usage du numérique pour les adolescents et les jeunes et soutenir les parents dans leur rôle sur ces thématiques ». Le dispositif des Promeneurs du Net est un outil pertinent et innovant pour éduquer à la citoyenneté, prévenir des risques (radicalisation, cyberviolence, harcèlement...), et soutenir les parents dans la continuité de l'accompagnement éducatif des jeunes.

Dans le département des Vosges, le déploiement des Promeneurs du Net s'inscrit également dans le cadre du Schéma Départemental de Services aux Familles (Sdsf)³, dans son orientation stratégique « améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires », déclinée dans une action visant une cohérence des actions menées dans le cadre de l'accompagnement au numérique.

Actuellement, c'est le Pôle Parentalité Animation de la Vie Sociale et Adolescents (PAVSA) de la Caf des Vosges qui assure la coordination et l'animation du réseau départemental des Promeneurs du Net des Vosges. Actuellement 19 Promeneurs du Net Jeunesse et 9 Promeneurs du Net Parentalité ont intégré le réseau.

Description des besoins

A partir de 2024, la Caf des Vosges souhaite confier l'animation du réseau des Promeneurs du Net à un prestataire extérieur, qui travaillera en lien étroit avec le référent-coordonateur Caf au sein du Pôle PAVSA.

Missions principales de l'animateur du réseau	Missions principales du référent-coordonateur CAF
<i>Assurées par le prestataire qui répondra aux critères définis dans ce cahier des charges, et retenu</i>	<i>Assurées par la Caf</i>
<ul style="list-style-type: none">➤ anime le réseau départemental des Promeneurs du Net ;➤ accompagne les Promeneurs du Net dans leur pratique individuelle ;➤ anime la réflexion pour construire des outils de développement du dispositif, en lien avec le réseau ;➤ assure le développement et l'administration d'outils dédiés au réseau, y compris numériques ;➤ promeut le dispositif➤ assure l'évaluation annuelle du dispositif selon une grille établie par la Caf	<ul style="list-style-type: none">➤ anime le comité de pilotage départemental Promeneurs du Net, qui regroupe notamment les partenaires institutionnels du Sdsf ;➤ est le lien avec la Caisse nationale des Allocations Familiales qui porte et finance ce dispositif ;➤ assure la gestion administrative du dispositif.

¹ Lien vers le site internet du dispositif des Promeneurs du net : [Accueil | Promeneurs Du Net](#)

² Lien vers la COG 2023-2027 – Fiche thématique 3 page 29 : [COG Etat-Cnaf 2023-2027.pdf \(caf.fr\)](#)

³ Lien vers le Sdsf : [SDSF 2021-2026](#)

REPARTITION DES MISSIONS ENTRE L'ANIMATEUR DU RESEAU DEPARTEMENTAL ET LE REFERENT-COORDINATEUR CAF :

Objet de la demande	Tâches réalisées par le prestataire <i>Ce que la prestation doit comprendre</i>	Tâches réalisées par le référent-coordonateur CAF – Pôle PAVSA <i>Ce que la prestation ne comprend pas</i>
Articulation référent Caf et animateur/coordonateur	-Mise en place d'un tableau de bord de l'activité co-construit avec la Caf, mis à jour régulièrement, et a minima en amont des points de situation avec le référent-coordonateur Caf.	-Organisation des points de situation réguliers afin de s'assurer du suivi de l'animation du réseau départemental, et soutien à l'animateur en cas de besoin. <i>2 à 3 réunions / an</i>
Gouvernance du dispositif	-Préparation des réunions du comité de pilotage, en lien avec le référent-coordonateur Caf -Réalisation de l'évaluation du dispositif PdN et participation au comité de pilotage	-Organisation d'un comité de pilotage annuel (regroupant au minimum les membres signataires du Sdsf ou leurs représentants) ; <u>Rôles du comité de pilotage</u> : validation du bilan, des perspectives <i>1 fois/an</i>
Animation du réseau départemental	-Organisation de réunions départementales : partage de pratiques, apports théoriques, création d'outils communs... ->Renforcer la cohésion du réseau et étayer la construction d'une culture commune. <i>2 à 3 réunions / an</i>	
	-Construction d'outils pertinents de développement du dispositif, en lien avec le réseau	
Accompagnement des PdN	-Mise en place de formations, en fonction des besoins recensés auprès des PdN et identifiés par l'animateur <i>Au minimum 1 formation / an.</i>	-Validation des propositions de formations et du prestataire « analyse de la pratique ».
	-Mise en place de séances d'analyse de la pratique : <i>2 fois 3 heures/ an</i>	
	-Accompagnement des PdN dans leur pratique individuelle : répondre à leurs interrogations et les orienter, d'assurer une veille au niveau des réglementations liées à internet et des évolutions des réseaux sociaux...	
	-Accueil spécifique des nouveaux PdN <i>1 réunion / an avec la présence du référent-coordonateur Caf</i>	-Accueil des nouveaux PdN, en lien avec l'animateur du réseau
Promotion du dispositif	-Information et mobilisation de nouveaux acteurs : participation à des colloques, des rencontres, des journées départementales avec les acteurs du réseau	
	-Création d'outils de communication : flyers, cartes de visites, flamme, goodies...	

Administration du dispositif	-Développement et administration d'outils numériques dédiés au réseau (espace collaboratif de travail, site internet départemental, réseaux sociaux...)	
	-Tenue à jour l'annuaire départemental des PdN <i>Au fil de l'eau.</i>	Gestion de l'annuaire des PdN 88 sur le site national
	-Promotion de l'appel à projet auprès des acteurs identifiés par le prestataire notamment : - recherche de nouveaux PdN potentiels - aide pour complétude des dossiers	-Gestion de l'appel à projets (le cas échéant) pour s'assurer d'un bon maillage territorial, faire le lien avec les conventions territoriales globales et détecter de nouveaux professionnels, qui souhaitent assurer une mission de PdN : subvention d'amorçage -Signature et respect de la Charte nationale des PdN
		-Gestion des remontées statistiques nationales auprès de la Cnaf
		-Gestion de la boîte mail nationale ; et lien avec la Cnaf

PROFIL RECHERCHE DE L'ANIMATEUR DU RESEAU DEPARTEMENTAL DES PDN :

Le poste d'animateur du réseau départemental nécessite une bonne connaissance, des acteurs et des dispositifs, dans les champs de la jeunesse et de la parentalité.

L'animateur doit maîtriser :

- la méthodologie de projet : conception, suivi, partenariat, évaluation ;
- l'animation de réseaux (réunions, groupes de travail, projets collectifs et collaboratifs) ;
- l'environnement informatique et les médias de communication ;
- la veille sur les réseaux sociaux.

L'animateur doit être en mesure de :

- s'intégrer dans un travail d'équipe ;
- développer et s'inscrire dans des relations partenariales ;
- mobiliser un réseau d'acteurs pluridisciplinaires ;
- conduire une action collective, insuffler une dynamique collective ;
- promouvoir et valoriser le réseau départemental et le dispositif ;
- prendre des décisions et travailler en autonomie.

Il doit être à l'aise dans la prise de parole (animation de réunions, présentations), disposer de bonnes qualités relationnelles et rédactionnelles, de capacités d'observation et d'analyse, de capacités à fédérer autour d'un projet.

Modalités

Période concernée : le présent marché est conclu du 01/05/2024 au 31/12/2025.

Ce marché pourra faire l'objet de 1 reconduction tacite de 24 mois.

La décision de non-reconduction sera notifiée par le pouvoir adjudicateur au titulaire au plus tard trois mois avant la fin de la période de validité du marché par courrier recommandé avec AR. La reconduction du marché est considérée comme acceptée si aucune décision n'est prise à l'issue de ce délai. Si le pouvoir adjudicateur décide de reconduire le marché, le titulaire ne pourra pas refuser cette reconduction.

Lieu : Département des Vosges

Public cible : Promeneurs du net Jeunesse et Parentalité (environ 30/35 personnes)

Financement : pour assurer ces missions, l'enveloppe financière annuelle forfaitaire allouée à la structure porteuse s'établirait entre 12000€ et 16000€

Cette enveloppe couvrira notamment :

- Le financement du poste d'animateur du réseau (0.5 ETP maximum).
- Les frais de formation des Pdn.
- Les frais d'analyse de pratique.
- Les frais de communication et de promotion
- Les frais annexes liés à l'accompagnement des Promeneurs du net.

Choix de la structure porteuse

La sélection sera réalisée par la Caf des Vosges au regard des critères suivants :

- Qualité du projet proposé en cohérence avec le cahier des charges
- Expérience significative de la structure dans le domaine de la jeunesse, de la parentalité et du numérique ;
- Les méthodes d'animation du dispositif
- Qualification, expérience et motivation du professionnel pressenti pour la fonction d'animateur du réseau. Celui-ci devra avoir une connaissance minimale du dispositif Pdn et sera accompagné dans les premiers temps de ses fonctions, par le pôle PAVSA de la Caf.

Cette **sélection sera entérinée par la Commission d'Action Sociale de la Caf des Vosges, en mars 2024.**

Vous devrez donc impérativement préciser :

- Le temps dédié (en Etp) à cette fonction d'animateur du dispositif « Promeneurs du net »
- La ou les qualifications et/savoirs de l'animateur en charge de cette mission
- Justifier des missions qui seront confiées à l'animateur du dispositif
- Fournir un devis de la subvention annuelle demandée.

A noter, que le référent-coordonateur du dispositif Caf accompagnera cette prise de poste.

Calendrier

Envoi du cahier des Charges : **février 2024**

Retour attendu des propositions et devis (dernier délai) : **17 mars 2024 à 23h59** à l'adresse pavsa@caf88.caf.fr

Etude des candidatures et validation : **avril 2024**

Contacts

Pour tout renseignement, contacter :

Valérie BOUSILA – GUERY : valerie.bousila-guery@cafepinal.cnafmail.fr

Mathilde VIEL : mathilde.viel@cafepinal.cnafmail.fr

Annexe : Charte de Promeneurs du net – VOSGES



CHARTRE DES PROMENEURS DU NET 88

2024

Cette charte est un référentiel commun qui a pour vocation de faire connaître l'origine de ce projet à toute personne qui serait en lien avec un Promeneur du Net. Elle précise également les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche.

L'adhésion à la présente charte engage ses signataires pendant toute la durée de leur participation à la démarche « Promeneurs de Net ».

Préambule

Internet est aujourd'hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L'image positive dont il bénéficie auprès d'eux et l'utilisation intensive qu'ils en ont en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d'exploiter au mieux les multiples opportunités qu'il peut offrir dans le quotidien de chacun.

Tel est l'objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes et des parents, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

Article 1. Renforcer la présence éducative sur Internet via la démarche « Promeneurs du Net »

L'utilisation par les jeunes et des parents des outils numériques, tels qu'Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes, ou encore les jeux vidéo, suscite de nombreux questionnements.

Ces usages numériques s'inscrivent au cœur des pratiques culturelles des jeunes et des parents. Ils sont pour eux un vecteur important de sociabilité, d'expression et de créativité.

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives, sociales en direction des jeunes et de l'accompagnement à la parentalité. L'objectif

est de poursuivre sur Internet l'action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés aux côtés des jeunes et des familles.

Promeneurs du Net s'inscrit dans cette continuité, faisant écho à une démarche initiée en Suède et partant du constat que si les adultes, professionnels de la jeunesse et de la parentalité : éducateurs, animateurs et tous ceux qui travaillent en lien avec les jeunes et les familles sont bien présents dans les différents espaces qu'ils fréquentent, ils ne le sont pas forcément dans la « rue numérique ». Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. Même si les modalités de mise en relation évoluent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures.

L'objectif est avant tout de maintenir la relation avec les jeunes et les familles dans la vie physique. La présence en ligne permet d'enrichir ces modalités d'intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent ces publics.

Article 2. Les acteurs de la démarche

Les Promeneurs du Net sont des professionnels qui interviennent auprès des jeunes, des parents, des familles sur les territoires. Tous ces acteurs sont susceptibles d'être concernés par cette présence éducative sur Internet et sont, à ce titre, régis par la présente charte des Promeneurs du Net.

Article 3. Les missions

Les structures signant la charge s'engagent à missionner un ou plusieurs de leurs professionnels pour des actions de présence éducative sur Internet, plusieurs heures par semaine. Cette présence éducative peut s'exercer sur les réseaux sociaux ; les forums, les « chats », les blogs, les jeux vidéo et tous les outils numériques utilisés par les jeunes et les familles.

Chaque Promeneur du Net possède un compte personnel-profil personnel sur les réseaux sociaux devant contenir a minima les informations suivantes :

- ✓ le prénom du Promeneurs du Net et le nom de sa structure,
- ✓ une photo personnelle ou à défaut une photo représentant sa structure. Le jeune ou le parent doit pouvoir reconnaître l'adulte avec qui il est en contact : la personnalisation de la relation est primordiale s'agissant de la présence éducative sur Internet,
- ✓ le logo ou le bandeau Promeneurs du Net,
- ✓ les modalités d'entrée en relation avec un Promeneur du Net,
- ✓ le lien vers l'annuaire départemental des Promeneurs du Net.

Missions du Promeneur du Net

Parallèlement à ses missions habituelles, le Promeneur du Net consacre plusieurs heures par semaine pour aller à la rencontre des jeunes et parfois leurs familles, afin de les accompagner dans « la rue numérique » :

- ✓ créer et/ou renforcer des liens avec les jeunes, les familles et le réseau de professionnels du département,
- ✓ rompre l'isolement des jeunes, des parents et réduire les inégalités (géographique, d'accessibilité liée au handicap...) grâce à la proximité du numérique,
- ✓ établir une relation de confiance, échanger, partager,
- ✓ conseiller, informer, prévenir,
- ✓ proposer un soutien, une rencontre, une orientation vers une structure adaptée,

- ✓ contribuer à la mise en place d'actions individuelles et/ou collectives pertinentes au regard du public et des missions de chaque organisme,
- ✓ accompagner les jeunes et les parents dans la « rue numérique »,
- ✓ favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes, des parents, des familles,
- ✓ rassurer et accompagner les jeunes comme leurs parents,
- ✓ proposer des espaces de paroles, d'échange de débats individuels et/ou collectifs (« chats », conversation instantanées, forums, groupes de discussion...),
- ✓ encourager des projets collaboratifs et responsables sur le numérique.

Engagements du Promeneur du Net

- ✓ Assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de la structure,
- ✓ Participer aux temps de coordination dédiés au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse de pratiques par exemples),
- ✓ Participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des Promeneurs du Net.

En cas de non-respect de ces engagements, le Promeneur du Net se verra exclu du dispositif par une décision officielle et concertée du comité de pilotage. Cette décision sera notifiée à la structure dont dépend le Promeneur du Net.

Article 4. Connaissances et compétences

Afin de mener à bien ses missions, le Promeneur du Net doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d'adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.

Le Promeneur du Net doit notamment être en capacité de posséder :

- une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages
- une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet

Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents.

Une formation continue, associée à une analyse des pratiques, est un plus pour acquérir ou développer les connaissances et compétences.

Article 5. Animation et pilotage

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (Sdsf) piloté par la Préfecture, la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges (Caf), le Conseil Départemental (Cd), la Mutualité Sociale Agricole (Msa) et l'association des Maires et Présidents des communautés de communes des Vosges.

Ce dispositif porté par les Caf est coordonné et animé par le pôle Parentalité / Animation de la Vie Sociale/Adolescents .

Article 6. Les valeurs

Chaque signataire de la présente charte s'engage à respecter les valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse et de la parentalité :

- ✓ prendre en compte les individus sans distinctions ni préjugés,
- ✓ favoriser l'accès à l'autonomie et à la socialisation,
- ✓ promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté.

Dans le cadre de leurs interventions, le Promeneur du Net et les utilisateurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- ✓ respect des valeurs de la République et de la laïcité,
- ✓ respect de la dignité de la personne,
- ✓ interdiction de prosélytisme et de l'incitation à la haine.

Le Promeneur du Net exerçant ses missions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n'est autorisée.

Le Promeneur du Net s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes, négatistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité humaine n'est pas autorisée.

Le Promeneur du Net exerce dans le respect de ses missions et de l'institution qu'il représente. La présence éducative sur Internet vient en complémentarité des missions dévolues à la structure et ne se substitue en aucun cas à elles.

Nom de la structure :

Nom du représentant :

Signature

Nom du Promeneur du Net :

Signature

Charte à retourner signée à :



Caisse d'Allocations Familiales des Vosges
Action Sociale-Pôle Parentalité/Animation de la Vie Sociale/Adolescents

TSA 50586
88060 EPINAL Cedex 9



par mail : pavsa@caf88.caf.fr